

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

Séance du 02 mars 2018
L'an deux mille dix-huit
Et le deux mars à 20 heures 30

Date de la convocation : 22/02/2018

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain,
Absent(s) (es) excusé(s) (es): BOUDOU-THERON Adeline, FAVRE Sandrine, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Procuration : ROUSSET Jean-François à RIVEMALE Patrick

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n° 04-2018

Sorties pédagogiques de l'Ecole du Rougier : attribution d'une participation financière

Monsieur le Maire expose :

Cette année scolaire l'école du Rougier effectuera des sorties à la journée en lieu et place du séjour pédagogique habituel.

Monsieur le Maire propose qu'une participation financière soit attribuée et versée directement aux prestataires dans la limite d'un plafond de 3 000 euros. Monsieur le Maire précise que les crédits budgétaires nécessaires seront programmés au budget primitif de 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- **De verser** une participation financière directement à chaque prestataire dans la limite d'un plafond de 3 000 euros
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif de 2018, article 6574.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire
Patrick RIVEMALE

